

Révision du SMVM - Concertation du public du 22 mars au 25 avril 2019

Observations du public transmises par mail à :

ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr (mise à jour le 29 mars 2019)

Mail du 23 mars 2019 :

J'ai répondu au questionnaire joint; ma conclusion :le golfe ne doit pas devenir le nouveau parc d'attraction à la mode (venise, 20 millions de touristes par an) ou le touriste passe, la nature trépassse.

Mail de M. LABAT du 27 mars 2019 :

Document joint :

Intervention réunion publique SMVM le 26/03/2019

Je souhaite vous faire part de quelques remarques concernant les documents en consultation , à la fois sur l'état des lieux et les orientations.

En premier lieu, M. SPYRATOS vient d'évoquer l'historique du SMVM en indiquant qu'il avait été mis en place en 2006 pour régler des conflits d'usage.

Dans les faits , cette démarche a fait suite à un précontrat de baie initié à la fin des années 1990, qui a avorté, mais dont les enjeux identifiés se sont retrouvés en quelque sorte éclatés au sein de différentes démarches , aujourd'hui finalisées ou en cours d'élaboration(SMVM, PNR, SAGE).

I-ETAT DES LIEUX

1. La présence de poissons ?

En premier lieu, j'ai été pour le moins étonné que dans un document de 84 pages consacré à la valorisation de la mer, le mot poisson n'apparaisse que deux fois ! C'est une forme de performance.

Pour être plus sérieux et précis, **ce thème des poissons se voit consacrer une ligne et demie**. A comparer avec celui des oiseaux, contre lesquels je n'ai pas de grief, qui dispose lui d'une dizaine de pages au fil du document. **Pour le moins singulier pour un descriptif de la l'écosystème et de la biologie marins.**

Au passage, une phrase dans le document souligne la préoccupation du SMVM de ne pas faire de **doublonnage** : pour les oiseaux, c'est raté, au regard de la multitude d'outils ou de démarches en place(Ramsar, Natura 2000, ZNIEFF,Réserve naturelle, PNR, etc...).

Quant aux poissons, malgré l'espoir qu'ils mettaient dans le SMVM, ils restent orphelins...Et du coup, cet état des lieux donne l'impression d'une **vision monoculaire de la biodiversité.**

2. La présence de « corridors écologiques »

L'hydrodynamisme que vient d'évoquer à juste titre l'intervenant qui m'a précédé est effectivement une spécificité majeure du golfe : 200 millions de m³ entrant et sortant deux fois par jour, c'est l'équivalent des apports annuels de l'ensemble des cours d'eau du golfe.

La relative étroitesse des couloirs empruntés par ces masses d'eau dans la partie aval du golfe en fait de

véritables corridors écologiques , une sorte de trame bleue qu'emprunte une part notable de la faune du golfe.

Cette particularité est notoirement absente de la description de cet écosystème, alors qu'elle constitue une singularité rare sinon unique sur le littoral français.

3. Le poids de la pêche maritime de loisir

La pêche de loisir est aussi peu évoquée que les poissons : cette activité est susurrée, voire absente des descriptions d'activités. On parle de plaisance, de kayak, de kite- surf, de paddle, **mais la pêche de loisir est quasi transparente !** La pêche de la côte est même totalement passée sous silence.

Il convient pourtant, à cet égard , de rappeler les poids respectifs de la pêche professionnelle et de la pêche maritime de loisir en France :

- La pêche professionnelle, c'est 24 000 marins professionnels, 200 000 tonnes débarquées par an et 1 milliard d'euros de chiffres d'affaires annuel.
- La pêche maritime de loisir, c'est 2,7 millions de pratiquants, 6000 tonnes pêchées et environ 2 milliards d'euros de poids économique annuel.

Ces derniers chiffres peuvent surprendre ; dans les faits, la passion qui anime de très nombreux pêcheurs de loisir fait qu'ils sont prêts à consentir des dépenses très importantes (déplacement, hébergement, restauration, loisirs annexes de leurs accompagnants, guide de pêche, bateau, matériel, etc...) pour des résultats souvent bien maigres, mais qui n'entament pas leur enthousiasme et le plaisir de pêcher dans le cadre somptueux du golfe .

De ce fait , le ratio dépense engagée par rapport au poisson pêché est souvent très élevé, la finalité n'étant pas la rentabilité mais le plaisir, la sérénité, le bien-être que procure cette activité incluant la découverte du milieu naturel.

Les non pratiquants n'imaginent pas la capacité de « destressage » qui s'attache à cette activité et finalement la vertu sociale d'apaisement qu'elle comporte dans une société multi-conflictuelle. **La voir ostensiblement aussi ignorée dans ce document relève, je l'espère, plus de l'ignorance que du mépris.**

De fait , **la pêche maritime de loisir se révèle être un remarquable moteur en matière de développement économique et touristique, un outil d'équilibre social, et si on parle de valorisation de la mer , on est bien au cœur du sujet. Ceci est notablement absent de l'état des lieux actuel.**

II – LES ORIENTATIONS

1 . Contrôles à renforcer, et évaluation des prélèvements de la pêche de loisir.

Les orientations évoquent des contrôles qu'il conviendrait de renforcer et des déclarations de prélèvements qu'il faudrait imposer.

Ces dispositions s'avéreraient en fait **fastidieuses, rébarbatives** et en fait... **inutiles.**

Fastidieuses : En matière de contrôle, les pêcheurs du golfe sont largement pourvus : pas moins de 5

administrations (affaires maritimes, gendarmerie maritime, gendarmerie terrestre, agence de la biodiversité, gardes commissionnés) interviennent en la matière, sûrement au regard de la dangerosité pour l'ordre public que représente la pêche de loisir ...

Si les règles de sécurité se doivent d'être respectées, il s'avère que les contrôles sur les engins de pêche sont souvent tâillons , parfois contradictoires entre services voire entre agents de la même administration- laissant entendre que cette activité met en péril les ressources halieutiques...Ce n'est pourtant pas ce qui ressort des chiffres évoqués ci-dessus, ni des considérations que je vais aborder à la fin de mon intervention.

Rébarbatives : Ces contrôles peuvent se produire parfois deux fois le même jour , prenant alors une allure de harcèlement, avec les effets délétères que l'on imagine par exemple sur des touristes venus chercher quelques moments de détente dans une activité bien pacifique. Remplir des carnets de prélèvement pour évaluer une pression de pêche s'avèrerait une tracasserie supplémentaire, un éventuel point de non-conformité de plus pour les pratiquants, souvent occasionnels et de fait mal informés. Ajouter du stress alors que l'on essaie de le réduire !

De quoi transformer une activité vecteur de développement économique en repoussoir.

Inutiles : la méconnaissance quantitative des principales espèces halieutiques (bar, dorades grise et royale, lieu jaune, seiche, calmar) présentes dans le golfe apparaît quasi-totale, comme je l'ai évoqué précédemment.

La connaissance d'un prélèvement local pour évaluer une pression de pêche n'a d'utilité que si on peut mesurer son impact **relatif** sur le gisement présent .Cela suppose en outre que l'on soit en mesure de connaître les variations intra et interannuelles du gisement, que l'on perçoit très fortes dans le golfe, si l'on veut que cette évaluation de l'effort de pêche ait une validité statistique. En l'état des connaissances et des moyens d'investigation actuellement disponibles, **c'est une vraie utopie.**

De fait, à quoi bon s'échiner à essayer de savoir si on prélève 1 ou 2 tonnes de poisson si on ne peut rapporter ce chiffre au gisement présent, même pas en terme d'ordre de grandeur ?

En conclusion, ne surtout pas ajouter de couches supplémentaires, la coupe est pleine et ,comme toujours, le mieux est l'ennemi du bien !

2. Une pêche durable ?

Le SMVM met l'accent sur l'impérieuse nécessité d'avoir une pêche durable, dans tous les sens que l'on peut donner à ce vocable, objectif que je partage pleinement, comme beaucoup de mes concitoyens tant il est porteur de consensus. Le discours est plaisant, la réalité l'est beaucoup moins.

Je souhaite pour illustrer et conclure mon propos évoquer le bar, une espèce emblématique pour les pêcheurs amateurs.

L'exemple de la pêche au bar montre de manière très démonstrative que le devenir local de cette espèce ne se joue pas dans le golfe , mais désormais à court terme sur les quelques sites de frayères présents le long de nos côtes où ce poisson se regroupe en hiver.

Les stocks et en conséquence les quotas de pêche professionnelle du bar ont connu une chute

vertigineuse et rapide (aussi spectaculaire que l'évolution des capacités de détection des bancs de poisson...): ces derniers étaient de 10 000 tonnes annuelles il y a 10 ans, 4000 tonnes il y a 5 ans, environ 2 000 tonnes à présent.

Que constate-t-on aujourd'hui ?

Que les pouvoirs publics, si prompts à venir vérifier si vous pêchez avec 6 ou 8 hameçons dans le golfe, **autorisent la pêche professionnelle de cette espèce pourtant menacée en période de fraie, alors que les poissons se regroupent sur quelques sites connus – dont le golfe ne fait pas partie- et sont très vulnérables.**

De janvier à mars 2019, 800 Tonnes soit 40% du quota annuel, ont été pêchées, vendues à vil prix (jusqu'à 5, 70 euros le kg), voire transformées en farine de poisson.

Ceci ne peut même pas se justifier économiquement dans une approche court-termiste, les recettes tirées de ce massacre ne représentant que 0,7% du chiffre d'affaires annuel de la pêche professionnelle française.

Imaginez **la crédibilité** d'un pays qui dans le cadre d'une politique de protection des éléphants, autoriserait leur chasse, accepterait que 40% des éléphants tués soient des femelles en gestation et que celles-ci soient transformées en pet-food !

Il est plus que temps de faire cesser cette pratique irresponsable et aux antipodes de la durabilité , dont les conséquences , sur un pas de temps très court, se sont avérées et vont s'avérer catastrophiques pour l'avenir de cette espèce .

Si ces pratiques délétères persistent, vouloir agir sur la préservation des gisements présents dans le golfe apparaît singulièrement inutile et tristement dérisoire.

JJ LABAT

Mail de Mme Amblard devred du 7 avril 2019 :

Bonjour.

Je souhaite exprimer des éléments à améliorer pour la sauvegarde de l'environnement à l'île aux Moines :

1. La propreté des plages (beaucoup de mégots , de débris apportés par la mer et venant des nombreux bateaux naviguant dans le golfe , tessons de bouteilles)
- 2 l'ensablement des deux plages de l'île
- 3 Entretien des bois de pins et plantations pour remplacer les nombreux arbres morts ou abattus.
- 4 Garder une cohérence architecturale : pourquoi faire des maisons noires qui détruisent l'harmonie ?

Essayons de garder en état ce merveilleux patrimoine .

J espère être

entendue et vous en remercie.

Virginie Amblard devred

